



**Projet d'ordre du jour**  
**Séance extraordinaire du conseil municipal du jeudi 4 mars 2021**

Heure : 19 h 00

Endroit: À huis-clos par visio-conférence (diffusée au public le 5 mars 2021)

**1. Adoption de l'ordre du jour :**

1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire 4 mars 2021.

**2. Administration :**

2.1. Augmentation salariale IPC 2020 – Autorisation de signer la lettre d'entente #2020-1 avec le syndicat des travailleuses et des travailleurs de la municipalité de Bonaventure.

2.2. Augmentation salariale IPC 2021 – Autorisation de verser aux employés syndiqués une augmentation salariale de 1,1% correspondant à l'IPC 2021.

2.3. Rénovation de l'hôtel de ville – Mandat pour la réalisation d'une étude structurale approfondie du bâtiment.

2.4. Adoption du règlement R2021-744 décrétant une dépense de 331 000 \$ et un emprunt au montant de 331 000 \$, remboursable sur douze (12) ans, pour la construction d'un chemin incluant les services municipaux pour un développement résidentiel.

2.5. Remplacement au poste de direction de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire – Autorisation de signer un contrat à durée déterminée.

**3. Loisirs, culture, vie communautaire et tourisme**

3.1 Mise à jour de la politique MADA – Confirmation d'adhésion à la démarche et nomination d'un responsable du dossier MADA;

**4. Autres :**

4.1. Période de questions.

4.2. Levée de la séance extraordinaire du 4 mars 2021.